



## **COMITE TECHNIQUE LOCAL 21 JUILLET 2016 :**

Ce CTL programmé le 13 juillet était reconvoqué suite à boycott.  
FO DGFIP35 a siégé en deuxième convocation pour interpeller à nouveau, après les CAP de mutation du 1<sup>er</sup> septembre, sur la situation plus qu'alarmante de certains postes et services.

### **TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE :**

Ce tableau fait apparaître une augmentation du nombre de fiches de signalement : 12 pour le seul site de Rennes magenta par exemple. FO vous encourage à en établir systématiquement en cas d'agression tant physique que verbale. Ainsi, la Direction ne pourra pas ignorer les incivilités croissantes.

FO a redemandé des moyens en personnels titulaires pour l'accueil de magenta, pour mieux répondre aux difficultés liées à la dématérialisation des déclarations et paiements.

Le sondage repris dans le TBVS fait apparaître que les principales causes de stress sont :

- un sentiment croissant de travailler dans l'urgence (92 % en 2015 contre 84 % en 2013)
- le sentiment de ne pas pouvoir faire face (71 % en 2015 contre 61 % en 2013).

FO a relevé l'augmentation du recours à l'assistance de service social en 2015 (157 en 2015 contre 78 en 2014). Ce chiffre démontre qu'il était bien nécessaire de remplacer l'assistant parti en 2014 .

FO DGFIP35 a dénoncé la seule solution présentée par la Direction dans le TBVS pour aider les postes en situation difficile, à savoir l'appel à des volontaires du service civique. Nous avons rappelé notre revendication d'appel de la totalité des listes complémentaires des concours, sachant que les jeunes concernés choisissent facilement entre une gratification de 576€ et une rémunération de fonctionnaire.

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 :**

La Direction estime que les résultats 2015 de la DRFiP35 sont bons, voire très bons, sauf dans le domaine du Contrôle Fiscal Externe (dont les chiffres 2016 sont par contre bien orientés). Les chiffres du Contrôle Sur Pièces 2015 ont été en nette augmentation.

Son objectif est de « consolider » les résultats en 2016, malgré une nouvelle diminution des effectifs des services (27 emplois perdus en 2015). Rappelons qu'à ce jour environ 60 emplois sont vacants à la DRFiP35 après mouvements de mutations du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La Direction se félicite de sa gestion maîtrisée du budget : elle dit ne pas accumuler les restes à payer en fin d'année.

En réponse à ce satisfecit, FO a fait remonter l'inquiétude des agents sur l'abandon partiel voire total de missions : nous avons cité la mission recouvrement dans les postes en sous-effectif, par exemple les redevances ordures ménagères. La Direction a répondu qu'elle n'avait pas la main sur les réorganisations décidées par les collectivités locales, qu'il « est hors de question de se faire imposer quoi que ce soit par les collectivités ».

Elle ajoute que les recettes à recouvrer augmentent, qu'il est donc normal que le restes à recouvrer augmentent aussi !

Nous avons objecté que l'État devait assurer sa mission complètement. La réponse de la Direction est implicitement l'acceptation d'un désengagement de l'État !

## MODALITES D'ACCUEIL DES USAGERS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS à RENNES MAGENTA :

Suite à la fermeture du standard en 2015 jusqu'au 15 février 2016, les services subissaient les appels intempestifs d'usagers. Depuis cette date, le Serveur Vocal Inter actif permet à nouveau de les orienter vers un interlocuteur physique : les agents d'accueil de la cité administrative.

La Direction a redit que les horaires d'accueil de magenta seront éventuellement revus lorsque les autres problèmes de cet accueil seront réglés.

FO a redit son opposition à toute réduction des horaires d'ouverture au public.

Au final, compte tenu de la publication le 21 juin 2016 d'une circulaire nationale sur le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous, la Direction s'accorde un délai supplémentaire de réflexion ; nous dirons qu'elle joue la montre !

S'agissant de la redistribution d'une partie des tâches du gestionnaire du site de magenta aux collègues de logistique-budget et aux chefs de services, un règlement intérieur est en cours de rédaction. FO a préconisé de plutôt affecter un agent à cette tâche très prenante compte tenu de l'effectif du Centre. La Direction n'a pas répondu à cette proposition ; les vacances d'emplois ne permettent sans doute pas un recours à cette solution de bon sens. A suivre donc, n'hésitez pas à faire remonter vos avis et revendications sur les fournitures de bureau, les imprimantes, les consommables, le papier, le ménage

## POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN PLACE DU PÔLE DE CONTROLE DES REVENUS ET DU PATRIMOINE « PCR P » :

Ce pôle est le regroupement de plusieurs services : Cellule des dossiers à Fort Enjeu, Brigade de Fiscalité Immobilière, Service de Fiscalité Immobilière et cellule Contrôle sur Pièces des Particuliers.

Les agents y seront répartis selon leurs compétences entre deux équipes : une à dominante contrôle des revenus, l'autre à dominante contrôle et gestion des patrimoines.

Tous les agents des différents services concernés ont vocation à intégrer le nouveau service, cependant FO a fait remarquer qu'il y a toujours 3 agents ALD dans ce nouveau service après les mouvements de mutation du 01/09/2016. FO s'inquiète donc de la précarité de la situation des « ALD » et de la pérennité de l'effectif.

Le PCR P sera installé à la Cité alors que les dossiers ainsi que le pôle enregistrement seront à Magenta. Ceci pose le problème de la navette des dossiers ou des agents entre les deux sites, les dossiers papiers étant encore souvent nécessaires. La Direction a affirmé qu'il n'y aurait pas plus de navette qu'actuellement et que les applications informatiques nécessaires seraient accessibles sur les différents sites, Magenta, cité administrative pour Rennes ainsi que Saint Malo. A voir, à suivre aussi...

## EVOLUTION SERVICE FACTURIER (SFACT) ET CENTRE SERVICE PARTAGE (CSP) :

Le CSP de Clermont-Ferrand va devenir l'unique CSP spécialisé dans de traitement des Recettes non fiscales. Trois emplois du CSP de Rennes y seront probablement transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, un deuxième SFACT va être créé à la DRFIP35 : en effet, l'activité de dépense des ministères de l'agriculture et de l'écologie de la DDFIP56 va être transférée vers la DRFIP35 avec six emplois. Est programmé aussi un passage en mode facturier pour les dépenses de la DREAL. Enfin, les dépenses du rectorat d'académie actuellement gérées par le service dépense-visa passeront également en mode facturier.

Le calendrier, les réinstallations immobilières et transferts d'emplois seront précisées lors d'un prochain CTL.

FO DGFIP35 a rappelé l'opposition du syndicat national aux réorganisations qui enlèvent aux Directions Départementales des Finances publiques une partie de leurs missions, ce qui pose la question de leur devenir. Enfin, les emplois correspondants doivent être pourvus.

## QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR FO DGFIP35 :

FO DGFIP35 a redemandé le maintien des **imprimantes du SPF de Redon** et ajouté la demande d'installation d'une imprimante faisant scann dans chaque secteur du SIP de Redon. La Direction a répondu que le mopieur est sous-utilisé et qu'elle examinera le sujet de l'équipement du SPF au retour de la chef de service. A suivre...Nous soutenons les agents qui expliquent que le retrait d'outil de travail est en contradiction avec les objectifs imposés.

FO DGFIP35 a rappelé **la situation difficile de certains postes**. La Direction a répondu que l'équipe de renfort sera affectée avec vigilance, que la situation n'est pas propre au département (ça nous console!!), que les règles de mutation –avec le système de RAN- sont préjudiciables, notamment à Antrain et Fougères. Nous avons rappelé que FO DGFIP s'était opposé à ces règles de gestion et qu'il n'est pas acceptable que les agents subissent les conséquences de règles dont ils n'étaient pas demandeurs.

Sur **la situation au CGSR** où trois départs d'agents C au mouvement de mutation du 1<sup>er</sup> septembre ne sont pas remplacés, le Directeur répond qu'il mettra aussi du renfort, qu'il espère des arrivées au petit mouvement du 1<sup>er</sup> mars -FO DGFIP a largement dénoncé la suppression des **vrais** mouvements du 1<sup>er</sup> mars.. Quand FO DGFIP35 évoque des surcroûts de travail générés par la communication du Service des Retraites de l'État., le Directeur répond .. qu'il n'est pas responsable de la communication du SRE ..

FO DGFIP35 a redemandé **l'ouverture d'une salle de repos à Fougères**, expliquant que deux agents du centre ont fait un malaise récemment et qu'ils n'ont pas eu de solution de repli. La Direction « va regarder », nous regarderons si elle donne enfin suite !

**Accueil sur rdv à Fougères et Saint Malo** : FO DGFIP35 a interrogé sur l'annonce lue dans un compte-rendu de réunion du 5 juillet 2016 à la DRFiP35 sur la nouvelle stratégie d'accueil du public : « *l'accueil personnalisé sur rendez-vous sera expérimenté à Saint-Malo et à Fougères dans le courant de l'automne* ». La Direction a répondu ce 21 juillet en CTL qu'elle en est toujours au stade de la réflexion, que rien n'est mis en place ! Nous avons dit qu'il y a un problème de communication ..A suivre, FO ne change pas d'avis sur le sujet : l'accueil sur rendez-vous est déjà appliqué pour les dossiers complexes, quand les agents doivent préparer les dossiers avant réception . Il ne doit pas être un moyen d'accueil systématique permettant de gérer la pénurie en effectifs en étalant les réponses aux contribuables en situation fragile. Ceux-ci seront déjà les plus pénalisés par la dématérialisation imposée de leurs démarches de déclarations et paiements.

**Conclusion** : nous devons plus que jamais résister, refuser les situations inacceptables et défendre nos missions de service public et nos droits, notre statut.

Rennes, le 26 juillet 2016

Vos représentantes FO DGFIP35 au CTL : Catherine LE GUENNEC et Florence RUIZ

---

BULLETIN d'ADHESION NOM : . Prénom : .

Grade : Indice . Quotité de travail :

Affectation : .

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section d'Ille et Vilaine** . ([fo.drifip35@finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip35@finances.gouv.fr))